

2MDB

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 10.000 euros

Siège de liquidation : Lieudit « Beaugard »

87220 BOISSEUIL

RCS LIMOGES 844 114 983

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 12 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le douze février,

A onze heures,

Madame Manon MOUMIN, demeurant à BOISSEUIL (87220) – Lieudit « Beaugard »,

Seule et unique propriétaire des 100 actions de 100 euros composant le capital social de la société « 2MDB », et liquidateur de la société,

A pris les décisions suivantes :

- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DECISION

Madame Manon MOUMIN, Associée unique et liquidateur, approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'elle a réalisées ainsi que les comptes définitifs au 31/12/2024 qui font ressortir des capitaux propres négatifs d'un montant de 52.281 euros, savoir :

ACTIF

Actif immobilisé.....	15 €
Disponibilités.....	11.963 €
	11.978 €

PASSIF

Capital social.....	10.000 €
Report à nouveau.....	- 69.096 €
Résultat de liquidation.....	6.815 €
Compte courant d'associé.....	52.357 €
TVA à décaisser.....	11.902 €
	11.978 €

DEUXIEME DECISION

Madame Manon MOUMIN, Associée unique et liquidateur, constate que les comptes de liquidation font ressortir un mali de liquidation qui s'élève à -42.281 euros (actif net) et qu'en conséquence, aucun remboursement de capital ni de compte courant d'associé ne peut être effectué.

TROISIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique prend acte de la fin des opérations de liquidation, donne ainsi entier quitus et sans réserve au liquidateur de l'exécution de sa mission et le décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation à effet du 31 décembre 2024 de la SAS 2MDB dont la personnalité morale cessera d'exister dès sa radiation du Registre du commerce et des sociétés.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes, pour remplir toutes formalités consécutives aux présentes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associée unique.

Manon MOUMIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Manon Moumin', written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.